

**COMMUNE DE ROUSSIEUX**  
**26510**

**2024 - 018**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération N° DEL 1-15092024**

**Séance du 15 septembre 2024**

Date de convocation : 02/09/2024

L'an deux mille vingt quatre le 15 septembre à 9 heures 00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Didier GIREN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de présents : 5

Etaient présents : Mme et MM. VOLLE Christiane, STERN André, ROVIRA Carine, GIREN Didier, MILLOT Lukas

Etait excusée : BONNEVIE-CHEVRONNAY Sébastien, ROBERT Didier

**Objet de la délibération : Demande de financement complémentaire au CD26 dans le cadre du S.D.A.E.P.**

- **Vu le devis D21-44 d'un montant de 9 950€ H.T. du bureau d'étude Cohérence** pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune de Roussieux,

- **Vu la délibération DEL 2021\_4\_6 du 17 septembre 2021** de la commune de Roussieux,

- **Vu la subvention 13578 du conseil départemental** accordée à la commune de Roussieux.

**Considérant** que l'agence de l'eau n'accordera pas de subvention pour la réalisation du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à solliciter un complément de subvention auprès du conseil départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de subvention complémentaire auprès du conseil départemental.

Fait et délibéré à ROUSSIEUX  
Le 15 septembre 2024  
Le Maire,

ip

Didier GIREN  
Maire  
23 sept. 2024